

M. Axworthy: Monsieur le Président, je dois d'abord signaler au député que, contrairement à lui et à ses collègues, nous sommes sincères quand nous disons quelque chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le député devrait se rappeler ce qui se passe à la Chambre depuis deux semaines: nous sommes sincères quand nous parlons, mais nous ne pouvons pas dire la même chose du gouvernement. Quand les ministériels parlent, nous ne savons jamais ce qu'ils veulent dire.

Nous sommes très inquiets à la vue de ce qui se passe. Le premier ministre fait des déclarations qui n'ont rien à voir avec la réalité. On nous donne des assurances auxquelles on nous demande de croire, mais ensuite nous découvrons que le président des États-Unis a écrit une lettre dans laquelle il les contredit. Le député voudrait que nous n'en tenions pas compte. Est-ce là la nouvelle attitude: ne pas prêter attention quand le président des États-Unis prend la peine de mettre par écrit des dispositions qui contredisent les assurances données par notre premier ministre et la position qu'il a adoptée? Ne devrions-nous pas nous arrêter à ce genre de choses? Sommes-nous censés mettre cela sur le compte d'un caprice, ou y voir une bonne blague? Le président s'est engagé devant le comité sénatorial des finances. Nous savons qu'il insiste sur la conclusion d'un accord concernant le bois d'oeuvre, qui restreindra les importations, et du coup empêchera notre industrie de rester économiquement viable. Tel sera le prix et la condition que le président imposera pour la conclusion de cet accord. Le député a le culot et l'audace de demander à ses collègues de ne pas y prêter attention. Seigneur, nous sommes vraiment dans de beaux draps!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Avant de débiter, monsieur le Président, j'aimerais, si vous le permettez, revenir brièvement sur un ou deux points soulevés par des députés qui ont pris la parole avant moi.

Tout d'abord, je voudrais préciser que jusqu'à maintenant, les États-Unis n'ont été saisis d'aucune requête de droits compensateurs à l'égard du bois d'oeuvre canadien. Ensuite, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) semble s'étonner de ce que des discussions aient lieu indépendamment des négociations commerciales canado-américaines prévues pour bientôt.

Le député sait sans doute que M. Yeutter et moi nous sommes rencontrés en décembre dernier bien avant que le Canada et les États-Unis ne s'entendent pour entreprendre des négociations commerciales. À l'époque, le bois d'oeuvre constituait comme maintenant un grave problème entre nos deux pays. Nous avons convenu alors d'amorcer des discussions pour voir ce que nous pourrions faire pour le résoudre. Ces pourparlers se sont poursuivis et se poursuivent encore. Nous nous sommes réunis chaque mois, soit en janvier, février, mars et avril, et nous aurons un autre entretien demain.

Que nous ayons des entretiens indépendants des négociations canado-américaines n'est pas un fait nouveau. Nous en sommes venus à un accord à ce sujet en décembre dernier et nous en avons informé la population par une conférence de presse à l'époque. Des députés m'ont par ailleurs interrogé à la Chambre

à ce sujet. La poursuite de ces discussions ne présente aucun caractère nouveau ou fâcheux. Nous ne faisons aucune concession. Mais les deux pays reconnaissent qu'il existe un problème et qu'il faut l'étudier.

Par ailleurs, monsieur le Président, je concède aux députés de l'opposition un point. Indubitablement, l'imposition de droits compensateurs constitue un obstacle majeur à notre entrée sur le marché des États-Unis. Elle met gravement au péril l'économie de notre pays. Nul député ne le sait mieux que moi, car à titre de ministre du Commerce extérieur, j'ai dû passer le plus clair de mon temps à résister aux diverses poussées protectionnistes des États-Unis, et les droits compensateurs en constituent l'une des formes les plus graves et les plus chroniques.

Ces dernières années, le département américain du Commerce a procédé à des enquêtes au sujet des exportations canadiennes de bois d'oeuvre, de tubes d'acier, de wagons de voyageurs Bombardier, de porcs sur pied et de viande de porc, de framboises, de poissons de fond frais et de filets. Depuis 1982, il a procédé à six enquêtes importantes touchant des milliards de dollars de produits d'exportation.

Je rappelle qu'une enquête, en soi, ne donne pas lieu nécessairement à des sanctions. De toutes ces enquêtes, seulement deux, soient celles consacrées aux porcs sur pied et au poisson de fond frais, ont abouti à l'imposition de droits compensateurs. Par ailleurs, chaque nouvelle enquête, quel qu'en soit le résultat, nous coûte cher. Chacune constitue une menace à notre commerce, en faisant planer la menace de droits compensateurs, et chacune entraîne pour nous des honoraires juridiques considérables. En plus, chaque nouvelle tentative de recourir à des mesures restrictives cause un dommage aussi réel qu'incommensurable aux perspectives d'investissement au Canada.

En ce moment, le déficit commercial des États-Unis est considérable. Il y aura des élections au Congrès à l'automne et les rumeurs de nouvelles plaintes contre les importations canadiennes vont bon train à Washington. La plus répandue veut que les producteurs de bois de construction des États-Unis présentent une nouvelle demande d'imposition de droit compensateur sur le bois de construction canadien. Si elle est fondée, ce sera la deuxième demande en ce sens en trois ans. La première avait été refusée.

Peut-être devrais-je donner à cette résolution le bénéfice du doute. Peut-être témoigne-t-elle de l'apparition d'un début de sagesse. J'aimerais croire, aussi mal inspirée soit-elle, qu'elle démontre au moins que mes collègues d'en face reconnaissent enfin qu'il faut adopter de meilleures règles dans nos relations commerciales et économiques avec les États-Unis. Mais peut-être ne suis-je qu'un incurable optimiste.

Le problème n'en demeure pas moins réel. La résolution que nous étudions aujourd'hui par contre ne l'est pas. Elle est naïve et irréaliste. On nous demande, en fait, de dire à l'administration américaine que si elle n'empêche pas ses producteurs de bois de construction de présenter leur demande de droit compensateur, le Canada refusera de participer à des négociations susceptibles de réduire les possibilités d'imposition de toutes sortes de barrières commerciales entre les deux pays, dont les droits compensateurs.